



## 47<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

25 juin 2021

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation exprime sa reconnaissance au Groupe de travail pour son rapport.

Nous partageons votre analyse selon laquelle les Etats doivent continuer à s'acquitter de leurs obligations fondamentales en matière de droits humains lors des situations de crise et répondre aux besoins différenciés des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne leurs droits à la santé sexuelle et procréative.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la prévision que les mesures d'endiguement de la pandémie liée à la COVID-19 auront pour conséquence une augmentation importante des cas de mutilation génitale féminine, de mariages d'enfants et de grossesses non-planifiées, ainsi qu'un recul des progrès réalisés pour mettre fin à la violence fondée sur le genre d'ici à 2030.

Le Luxembourg réitère son engagement à continuer à lutter contre la remise en cause de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et à poursuivre ses efforts pour renforcer ces droits, qui sont indispensables pour réaliser l'égalité entre les genres.

*Selon votre Groupe de travail, quelles sont les mesures que les Etats peuvent prendre pour améliorer la participation des femmes et des filles dans l'élaboration des dispositifs de gestion des crises pour favoriser l'intégration d'une perspective de genre dans les mesures d'urgence et sur le long terme ?*

Je vous remercie.